
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU**

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois d'avril à 9 heures 30,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau, se sont réunis en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous la Présidence de Monsieur Laurent PEYRONDET, Président.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 11

Présents : 10

M. PEYRONDET Laurent, M. BORREGO Manuel, Mme MARZAT Pascale, Mme FRITSCH Corinne, Mme VISSIERE Christine, Mme LAUSSUCQ Vanessa, Mme LABBE Bénédicte, M. ORTIZ Serge, Mme VILLENAVE Christine et M. RIFFAUD Guy.

Absents et représentés : 1

Mme NAZARIES Annick qui a donné procuration à Mme FRITSCH Corinne.

Date d'envoi de la convocation le neuf avril deux mille vingt-six.

Mme LAUSSUCQ Vanessa, est élue secrétaire de séance.

DL16042026-05 : Adoption du règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Monsieur Le Président

Pour les budgets municipaux régis par l'instruction budgétaire et comptable M57, il est nécessaire d'adopter le règlement budgétaire et financier à chaque nouveau mandat, avant la première délibération budgétaire.

Ce document, dont le contenu est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, est valable à compter de son adoption et jusqu'à la fin du mandat.

Il a vocation à :

- décrire les procédures budgétaires et comptables, en précisant notamment leurs modalités d'application au sein de la collectivité,
- créer un référentiel commun, une culture de gestion que les services et les élus doivent s'approprier,
- rappeler les normes comptable et budgétaire et vigueur,
- favoriser et respecter le principe de permanence des méthodes,
- décrire les règles de gestion et l'organisation du circuit de dépenses.

Ce règlement pourra utilement servir de document de référence pour les questions budgétaires et comptables émanant des agents et des élus dans l'exercice de leurs missions respectives.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1^{er}


ADOPTER le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Mme LAUSSUCQ Vanessa



Le Président

Laurent PEYRONDET



Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
033-263802127-20260424-DL16042026-05-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Publié le : **21 AVR. 2026** notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le

21 AVR. 2026